

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
CANTON DE NAJAC**

**COMMUNE DE SAINT ANDRE DE NAJAC**

**L'an deux mil vingt, le 13 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEGA Christophe, élu maire ce jour.**

**PRESENTS :** DEGA Christophe, ANDRIEU Rémi, BOSC Nicolas, FALIPOU Pascal, HUGOUNET Christian, LAGARRIGUE Jacques, MÉDAL Colette, MERCADIER Dorian, PUECHBERTY Angélique, TRANIER Sabine

**EXCUSÉS :**

**ABSENTS :** ELIE Alain

**SECRETAIRE :** PUECHBERTY Angélique

**DÉLIBÉRATIONS**

**- DÉCISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET MULTISERVICES**

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	500.00€	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement</b>	<b>500.00€</b>	
D6588 : Autres		500.00€
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>500.00€</b>

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**- DONATION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE – GROUPEMENT FORESTIER -ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Vu la nécessité de procéder à une régularisation foncière des emprises de plusieurs parcelles appartenant au groupement forestier de St André de Najac ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-approuve la donation à titre gratuit des parcelles cadastrées comme suit

– voir liste délibération du 8 septembre 2020- les surfaces suivantes, erronées, sont à rectifier :

-F362 : 92 a

-F490 : 1a 20ca

-F363 : 6a 90ca

-F514 : 7a 69ca

étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune ;

-précise qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT ;

-autorise le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que Monsieur Le Maire recevra et authentifiera l'acte ;

-autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

## **-TRAVAUX EGLISE DE NOTRE DAME DE LAVAL-DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Le Maire rappelle le projet de rénovation du toit de l'église de Notre Dame de Laval et du clocher. Ainsi que l'entreprise choisie lors d'une précédente séance et le montant des devis validés-DEL-2020-55 du 8 Septembre 2020.

Il présente la possibilité de demander une subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) ainsi qu'au département, afin de financer ces travaux

Le Conseil Municipal examine le projet, délibère :

-adopte l'opération

-sollicite les subventions auprès de la Région et du Département

-arrête les modalités de financement

. coût de l'opération :	55 601.70 € H.T
. subvention sollicitée :	
-Région : 30 % (FRI)	16 680.51 € H.T
-Département : 10 %	5 560.17 € H.T
. autofinancement :	33 361.02 € H.T

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

## **-CONSULTATION D'ARCHITECTES POUR LE PROJET D'ATELIER COMMUNAL**

Suite à la réunion d'une partie du Conseil Municipal, il a été élaboré une synthèse des besoins concernant le projet d'atelier municipal, afin d'effectuer une consultation de cabinets d'architectes.

Après exposé du programme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-donne un avis favorable à la consultation d'architectes ;

-autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette consultation.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

## DIVERS

-Suite à la visite des services départementaux en septembre 2020, il est nécessaire d'aménager la sortie de la route venant de Najac (RD239) vers la RD922. La sécurisation nécessite l'achat par la commune de la parcelle C48 appartenant à Monsieur LOUPIAS Pascal. L'achat de la parcelle C121 est également envisagé. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces acquisitions.

-La réfection du logement n°6 T4 dans le bourg nécessite de refaire la cuisine. La Commission Bâtiments a établi une esquisse, proposée au Conseil Municipal. Lequel donne un avis favorable à ce projet.

TABLEAU DES DELIBERATIONS Du Conseil Municipal de la séance du 13 OCTOBRE 2020	
N° DELIBERATION	DESIGNATION
DEL-2020-61	<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET MULTISERVICES</b>
DEL-2020-62	<b>DONATION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE – GROUPEMENT FORESTIER -ANNULE ET REMPLACE DEL-2020-45</b>
DEL-2020-63	<b>TRAVAUX EGLISE DE NOTRE DAME DE LAVAL- DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT</b>

**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**pour l'approbation du procès-verbal des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la séance du 13 OCTOBRE 2020**

NOM - PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
DEGA Christophe	Maire	
BOSC Nicolas	1er Adjoint	
PUECHBERTY Angélique	2ème Adjointe	
TRANIER Sabine	3ème Adjointe	
ANDRIEU Rémi	Conseiller Municipal	
ELIE Alain	Conseiller Municipal	Absent
FALIPOU Pascal	Conseiller Municipal	
HUGOUNET Christian	Conseiller Municipal	
LAGARRIGUE Jacques	Conseiller Municipal	
MÉDAL Colette	Conseillère Municipale	
MERCADIER Dorian	Conseiller Municipal	